

# Le Brasseur Syndical



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN

## Mot du Président



**E**n ce début d'année 2016, dernière année de notre contrat de travail, le syndicat a approché l'employeur pour redémarrer les discussions afin de se structurer et de travailler l'ensemble de nos dossiers litigieux pour avoir une meilleure approche en vue d'un renouvellement d'une prochaine convention collective en fin d'année. L'année 2015 n'a pas été facile de part et d'autre mais l'objectif en fin du compte est de continuer à faire avancer les choses et d'avoir de bonnes relations avec l'employeur. Suite à notre demande d'une relance de travailler ensemble, Mario Pagé et Vincent Massé ont organisé une rencontre avec André Gravelle et l'ensemble de son équipe.

A ce jour, quatre rencontres ont eu lieu avec l'employeur pour structurer notre plan d'action tant au niveau d'une structure bien établie de rencontres patronales-syndicales qui sera instaurée pour chaque départements de même qu'au niveau des auditions de griefs et d'arbitrages. De plus, le syndicat a remis à l'employeur un document de travail dans le but de regarder tous les irritants à travers chacun des départements. L'employeur a déjà commencé à le regarder. Des rencontres départementales seront planifié prochainement pour trouver des solutions dans le but de régler ces irritants.

Vous serez informé au fur et à mesure que les choses vont avancer.

Autre sujet, Campagne Santé à l'environnement (mieuxenbouteille)

Pour ceux qui l'ont constaté, une deuxième phase a été lancée à la fin décembre avec une nouvelle vidéo lancée sur les média sociaux. À la mi-janvier près de 146 000 vision-

nements avait été fait. D'ailleurs pour ceux qui ne l'auraient pas visionné, je vous invite sur facebook : mieuxenbouteille également sur le site de la CSN ainsi que notre site internet du syndicat STTBL.

Ce début de campagne a été lancé en Août 2015 en réaction au nombre grandissant de contenants vendus en canette versus ceux en bouteille au Québec. Nous devons réagir et maintenir la pression au niveau gouvernemental pour s'assurer le respect de l'environnement et du maintien de nos emplois. Pour votre information, la bouteille brune est réutilisée de 12 à 17 fois et son taux de récupération est de 98%. La canette n'est utilisée qu'une seule fois et son taux de récupération est de 71%.

### Entente Recyc-Québec et les Brasseurs

Dans cette entente, Recyc-Québec prévoit des pénalités sur chaque contenant à remplissage unique vendu au-delà de 37,5 % des ventes totales d'une compagnie au Québec.

### **Les six principes de base de l'entente**

Protéger l'environnement  
Promouvoir les contenants à remplissage multiple (CRM)  
Limiter la prolifération des contenants à remplissage unique (CRU)  
Favoriser la récupération des contenants consignés  
Favoriser l'équité entre les brasseurs  
Préserver et maintenir les emplois

Depuis 5 ans les grands brasseurs poussent les consommateurs vers la canette passant de la limite de 37,5 % à près de 60 % de ses ventes totales à ce jour.

(suite page suivante)

Volume 13, No : 01

Février 2016

## Dans ce numéro

• <b>Mot du Président</b>	<b>1</b>
• <b>Suite mot du président</b> • <b>Campagne RE-ER</b>	<b>2</b>
• <b>V.-P. SST</b>	<b>3</b>
• <b>Départ à la retraite</b> • <b>Sudoku</b> • <b>Caricature</b>	<b>4</b>

Retrouvez-nous sur le Web

[www.sttbl.ca](http://www.sttbl.ca)

### **Pour nous joindre**

Téléphone: 514-368-4999  
Télécopie: 514-368-7771  
Messagerie: [sttbl@bellnet.ca](mailto:sttbl@bellnet.ca)

## Suite du mot du président

### Les impacts sur l'économie au Québec

**Les contenants de canettes** produit dans nos brasseries québécoises nécessitent près de **4 fois moins de main-d'œuvre qu'une ligne de production de bouteilles**.

**Une ligne de production de canettes fait travailler quatre salarié(es)** comparativement à **une ligne de bouteille brune qui fait travailler un minimum de quinze salarié(es)**.

### Nos demandes auprès du gouvernement :

Considérant qu'il existe une disposition de la Régie des alcools sur le prix minimum de la bière vendue par un titulaire de permis d'épicerie et considérant que le prix minimum actuel ne prévoit aucune différence sur la bière en CRM ou en CRU, notre demande est que le prix minimum soit augmenté de 20 % pour les CRU.

Que les pénalités imposées aux brasseurs lorsque leurs ventes de CRU dépassent 37,5 % de leurs ventes totales ne soient pas modifiées. Elles doivent être reconduites pour ainsi freiner leur prolifération qui pollue davantage notre environnement que les CRM.

La demande du syndicat envers nos membres est que vous consommiez en bouteille brune, puisque cette campagne cherche à élargir sur deux fronts au niveau de la population, l'environnement et le maintien de nos emplois. Il serait important qu'on soit les premiers dans notre domaine à donner l'exemple.

**«Être de bons ambassadeurs.»**

Sylvain Moreau  
Président du STTBL-CSN

## CAMPAGNE REER : CRÉDITS D'IMPÔT DE 30 % POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2015

En épargnant dès aujourd'hui et jusqu'au 29 février 2016, vous êtes assuré de bénéficier de crédits d'impôt de 30 % pour l'année 2015.

Voir un de vos RF: Raymond Dionne et Robert Daneau ou cotiser en ligne est le moyen le plus simple, rapide et sécuritaire.



### DONNEZ DU SENS À VOTRE ARGENT!

Choisissez les actions REER de Fondation. Vous profitez d'avantages fiscaux uniques tout en investissant dans des entreprises de chez nous.

**Cotisez maintenant**  
pour profiter des crédits d'impôt de 30 %\*

[fondaction.com](http://fondaction.com)

**FONDATION**  
CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'ÉPARGNE

\* Crédits d'impôt de 30% pour les cotisations effectuées avant le 29 février 2016 à utiliser pour l'année d'imposition 2015. Il s'agit d'un avantage fiscal unique et ne doit pas être utilisé plus d'une fois par année. Consultez le site web de la Fondation pour en savoir plus sur les modalités de cotisation. Les offres sont soumises à la disponibilité des fonds. Consultez le site web de la Fondation pour en savoir plus sur les modalités de cotisation.

## V.-P. S.S.T. (Sylvain Le Riche)



Bonjour,

Depuis quelques temps, je suis sur le cas du ménage. (toilette, vestiaire et cafétéria)

J'ai rencontré l'employeur à plusieurs reprises à ce sujet dans le passé, comme dans la dernière année, rien ne changeait. Au mois de novembre dernier avec le Vp de l'emballage et un concierge nous avons rencontré encore une fois l'employeur pour trouver une solution gagnante pour les deux parties. Dans cette rencontre j'ai été très clair, si nous n'arrivions pas à nous entendre je déposerais une plainte officielle à la CSST car dans le RSST (règlement santé et sécurité au travail) l'article qui dispose de qui, quand, comment et à quelle fréquence le ménage doit être fait, est très clair.

Nous avons finalement eu une entente qui semblait profitable pour tous et enfin le dossier semblait être réglé... Mais non, lorsqu'il a été question de mettre cette entente en pratique, un problème est survenu. Quelqu'un a décidé de passer GO sans payer !

La première fin semaine après cette rencontre, où il y avait du temps supplémentaire de cédulé, personne sur le ménage ! Alors j'ai téléphoné à la CSST mais l'inspecteur ne voulait pas prendre ma plainte car comme vous le savez tous, nous avons au Québec 225 blessés par jours et un mort au deux jours causé par les accidents de travail. Par contre, après lui avoir expliqué toutes les démarches que nous avons entreprises pour régler le problème, il a compris que sans leur intervention rien n'arriverait.

Suite à cela, l'inspectrice en chef a discuté avec l'employeur et a demandé un plan d'action qui, dans un premier temps, a été fait mais refusé avec explication de ma part à l'inspectrice de la CSST. Alors j'ai vérifié toute les feuilles de route des concierges et préparé une lettre d'entente qui a été signée par la directrice SST et moi.

Ensuite, j'ai appelé le département du garage pour exiger la même chose qui a été refusé par le directeur de ce département. Je ne lui ai pas laissé le choix, le

ménage doit être fait de jour. Je suis déjà avec la CSST et ce serait simple pour moi de lui expliquer la situation. Alors il est revenu en me mentionnant que le ménage va être fait de jour. Je vais attendre la confirmation du représentant syndical du département avant d'aviser la CSST que c'est conforme. Du côté de l'usine tout est presque terminé. La fin semaine, il a une personne qui fait le ménage samedi et dimanche de jour et s'il y a du surtemps sur les autres équipes, un concierge doit faire le ménage. Il reste le côté application de la convention collective à régler.

En plus je suis sur un dossier de ventilation avec l'aide des mécaniciens du garage. Depuis un certain temps une partie est faite mais pas terminée au moment d'écrire ces quelques lignes. Je suis toujours en attente de Sylvain Fournier afin de savoir où nous en sommes rendu, là aussi je suis en discussion avec la CSST car cela est dans le RSST annexe 3.

Sylvain Le Riche

Vp SST

**Rappel au sujet du comité de francisation**

Si vous avez des questions, commentaires ou demandes, vous pouvez le faire en laissant un message dans la boîte vocale du comité de francisation au 8101 ou personnellement aux membres du comité.

- Christian Curadeau
- Sylvain Moreau
- Denis Piché
- Josiane Lemay
- Anne Noiseux

**SUDOKU**

	4				9		
2			4				6
	8		1	6			
		5	2		1	9	4
7			3	4			5
4	2	8		5	6		
			8	2		7	
3				7			9
		9				5	



<p><b><u>Départs</u></b>          janvier          Kenneth Roch          Mario Schmidt          février          Pierre Lavigne  <b>Bonne retraite          Messieurs !</b></p>	<p><b><u>Nouveau Régulier</u></b>           Aucun</p>	<p><b><u>Collaborateurs:</u></b>  <b><u>Comité journal:</u></b>          Claude St-Onge</p>	<p><b><u>VP à l'information:</u></b>          Robert Daneau  <b><u>Impression:</u></b>          Imprimerie          Caméléon</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

